

A Rome, avant le règne sacrilège de Victor Emmanuel, aucun journal ne pouvait voir le jour, sans être approuvé par le Saint-Père; tous ses articles étaient ensuite examinés par un cardinal ou un prélat chargé de cette importante fonction. Avec une semblable prudence, ces publications pouvaient pénétrer dans les familles, sans offrir de danger, pour les parents et les enfants.

Si au centre de la catholicité, on environne les lecteurs, jeunes et vieux, de tant de précautions, c'est que le Pasteur infallible comprend toute l'étendue du mal que peut causer une idée erronée, une pensée malsaine, une parole malsonnante.

Cette sagesse consommée, ne devrait elle pas s'exercer dans tous les pays catholiques, qui doivent toujours avoir les yeux fixés sur la Ville Eternelle, pour saisir les enseignements et les exemples qu'elle livre au monde? Dans un pays mixte comme le nôtre, et où les lois civiles permettent la liberté de la presse, il devient impossible à nos supérieurs ecclésiastiques d'exercer un pareil contrôle; mais, ceux qui veulent devenir publicistes, s'ils sont animés des véritables sentiments chrétiens, ne devraient ils pas soumettre leur projet, leur but à leur Archevêque, à leur Evêque, et suivre scrupuleusement la direction qu'ils en recevraient?

Mais, est-ce bien là ce que l'on fait? Oh! non! Ici comme ailleurs, un jeune homme qui a un peu de lectures, et des talents, croit pouvoir se lancer dans la carrière du journaliste,